



Charte éthique et déontologique pour les consultants en bilan de compétences intervenants chez AméRel Pro

NOS PRINCIPES

1. Respect des personnes

Les consultants AméRel Pro s'engage à instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, se refusant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

Les consultants AméRel Pro ne peuvent refuser de fournir une prestation professionnelle à un client à cause de sa race, sa couleur de peau, sa religion, son handicap, sa situation de famille ou ses origines ou de tout autre critère discriminatoire.

Les consultants AméRel Pro n'ont pas le droit de participer à des actions ou conventions dont le but est de discriminer des personnes à cause de leur race, couleur, religion, handicap, situation de famille ou origine.

2. Clarification de la demande

Les consultants AméRel Pro clarifient les motivations à l'origine de la démarche et s'assurent du libre-arbitre de la personne.

3. Engagement réciproque

Les consultants AméRel Pro définissent un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre.

Ils établissent les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable.

Ils contractualisent l'ensemble de la prestation.

4. Développement d'un processus d'accompagnement

Les consultants AméRel Pro se doivent d'amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et de mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

DROITS ET DEVOIRS DU CONSULTANT

1. Professionnalisme

Les consultants AméRel Pro doivent parfaitement connaître les lois applicables, normes, réglementations relatives au secteur de prestations en orientation professionnelle (règles du Code du Travail dans le domaine des bilans de compétences notamment).

Les consultants AméRel Pro entretiennent une veille professionnelle par un perfectionnement continu et une auto-formation.

Ils mettent à jour leurs méthodes, leurs outils, et leur connaissance de l'environnement socio-économique.

Ils s'engagent à être supervisés et à participer à des échanges de pratiques, ...

Les consultants AméRel Pro s'engagent à respecter tous les rendez-vous fixés avec les clients. En cas de retard, ou d'indisponibilité insurmontable, Ils s'engagent à prévenir immédiatement ou faire prévenir le(s) client(s), à faciliter la prise d'un nouveau rendez-vous sans délai et à présenter ses excuses.

2. Positionnement

Les consultants AméRel Pro sont centrés sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.

3. Indépendance

Les consultants AméRel Pro se donnent la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique.

Ils ont conscience des limites de leur champ d'intervention.

4. Confidentialité

Les consultants AméRel Pro s'astreignent au secret professionnel et préservent la confidentialité du processus.

5. Respect des organisations

Les consultants AméRel Pro prennent en compte les enjeux des organisations concernées.

6. Concurrence

Les consultants AméRel Pro observent les règles d'une concurrence loyale à l'égard de ses confrères.

En tant que consultant(e) AméRel Pro, je m'engage à respecter ce code.

Fait à....., le.....

Nom et qualité du signataire